

Morges et son passé

Autor(en): **Gilliard, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **52 (1944)**

Heft 3

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-40586>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Morges et son passé

L'histoire de notre pays au XVI^e et au XVII^e siècles est mal connue. Une fois la conquête bernoise accomplie et la Réforme établie, l'attention des historiens s'est détachée d'elle. Une des raisons en est la déplorable écriture qui a sévi depuis la seconde partie du XVI^e siècle jusqu'au début du XVIII^e et qui décourage les meilleures volontés ; une autre est l'insignifiance des documents qui se succèdent, abondants, surabondants même, mais généralement sans aucun intérêt, et ne traduisent que les mesquines préoccupations qui étaient celles des hommes de ce temps.

Et cependant l'histoire de notre pays est faite de ces petites choses, qui se répètent invariablement, jour après jour. Il faut donc être des plus reconnaissants à ceux qui, comme M. Emile Küpfer, ne se sont pas laissé rebuter par l'aspect fastidieux de la tâche et qui ont eu le courage et la patience d'explorer systématiquement les archives de leur ville. Si d'autres suivaient cet exemple méritoire, à Moudon et à Yverdon, à Nyon et à Vevey, nous y verrions plus clair dans notre passé. Mais c'est le travail de presque toute une vie.

M. Küpfer en a tiré une succession de tableaux de la vie du Morges d'autrefois¹, qu'il présente sans l'embellir, mais très agréablement, telle qu'elle ressort des documents qu'il a eus entre les mains. Morges était une très petite ville, où les préoccupations rurales dominaient toutes les autres et où, jusqu'en plein XVIII^e siècle, les bourgeois les plus importants vivaient très près de la terre : le pâturage de leurs bestiaux, la culture de leurs champs et de leurs vignes sont leurs intérêts essentiels ; jouissant de quelques privilèges, honorifiques et matériels, qui leur donnent le droit d'administrer leur petite ville, ils défendent ces prérogatives minuscules avec un acharnement et une ténacité dignes d'une meilleure cause ; ils passent leur temps, toutes griffes dehors, à barrer la route à tout nouveau venu. Aussi s'accommodent-ils fort bien du régime patricien bernois, tant que celui-ci protège leur propre exclusivisme.

Ce n'est que tout à la fin du XVIII^e siècle que le commerce d'une part, la culture intellectuelle d'autre part élargissent un peu les esprits et préparent les Henri Monod, les J.-J. Cart, les Jules Muret, qui seront les fondateurs du canton de Vaud.

On ne saurait trop louer M. Küpfer de son œuvre magistrale dans sa modestie, ce qui est un double éloge.

¹ EMILE KUPFER, *Morges dans le passé*. La période bernoise. Lausanne. Editions La Concorde, 1944, 318 p. in-8.

Il y a un point cependant sur lequel je ne suis pas d'accord avec lui et, comme cela touche à toute l'histoire de notre pays, je crois bien faire de le relever ici. Au début de son livre, page 7, il écrit ceci : « L'histoire du Pays de Vaud sous la domination bernoise est celle d'une longue sujétion résignée. »

Il y a là, je crois, une erreur, une de ces erreurs si fréquentes chez les personnes qui s'intéressent à l'histoire ¹, et qui consiste à reporter inconsciemment dans le passé les préoccupations du présent et à prêter à ceux qui nous ont précédés la mentalité récente qui est la nôtre.

La notion d'indépendance politique, telle que nous la concevons aujourd'hui, est relativement récente ; elle a été totalement absente de la pensée des hommes pendant fort longtemps. Nos aïeux du XVI^e siècle l'ignoraient. Ce à quoi ils tenaient, c'était à une autonomie étroitement locale ; c'est cela qu'ils appelaient « leurs libertés ». Ce mot, toujours au pluriel, est l'équivalent de ce que nous appelons aujourd'hui des *privilèges*. C'est ce qui a permis à un Français — Rousseau, je crois — d'écrire que la liberté n'existe pas où il y a des libertés.

Les Vaudois de 1536 aspiraient à l'autonomie locale la plus étendue et ils ont apprécié la conquête bernoise dans la mesure où celle-ci augmentait celle-là. Payerne put alors se débarrasser des ingérences savoyardes et de celles du couvent ; bénéficiant de son antique combourgeoisie avec Berne, la ville obtint un degré inespéré d'autonomie. A Lausanne, où depuis plus de vingt ans on était en guerre ouverte avec l'évêque, on profita largement de la disparition de l'autorité de ce prélat. Mais on trouva que Berne avait gardé pour elle une trop large part de celle-ci. Les Lausannois avaient participé aux côtés du vainqueur à la conquête du pays ; ils avaient fait campagne avec le lion et, comme dans la fable, ils trouvèrent un peu mince leur part des dépouilles, quelle qu'elle fût.

Moudon perdit certainement au changement de régime ; Morges y gagna de voir sa cour de justice acquérir une importance toute nouvelle. Comme celle-ci était composée uniquement des bourgeois de la ville, ceux-ci eurent tout lieu d'être satisfaits.

* * *

A l'époque de Louis XIV, le sens du mot liberté a quelque peu évolué : on estime libre un peuple qui n'est pas sujet à l'impôt arbitraire et dont les citoyens peuvent porter les armes. C'était le cas des Suisses, de tous les Suisses, même de ceux qui étaient sujets des cantons souverains. Berne ne prélevait aucun impôt ; la police, comme la défense du pays, était assurée par les seules

¹ On la retrouve — un peu atténuée — dans une autre excellente monographie, parue récemment, celle de M. Ernest-L. PAILLARD, sur *Sainte-Croix*. (Thèse de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne. Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie, t. XLIX, 1943.)

troupes vaudoises, commandées par des officiers vaudois. Quand un Vaudois se comparait à un Français, il se considérait comme un homme libre, alors que le Français était à ses yeux une misérable victime du despotisme.

En effet, même s'il était roturier, le Vaudois portait l'épée, signe visible de la liberté, comme il l'est encore aujourd'hui à la landsgemeinde d'Appenzell. Et quand il arrivait que, en France, la maréchaussée mal avisée retirât à un Suisse son épée et l'assimilât à cet égard à un Français, il s'ensuivait un incident diplomatique. Les cantons intervenaient et exigeaient que l'on respectât la dignité d'hommes libres de leurs ressortissants, auxquels les traités donnaient le droit de porter l'épée comme les nobles.

* * *

Les choses changèrent avec la Révolution française ; c'est alors que le mot liberté prit son sens moderne : droit de participer à la vie politique du pays. Il fallut cependant une circonstance particulière pour que cette conception nouvelle triomphât sans conteste. On le doit à Bonaparte. Cherchant à justifier la conquête de la Valtelline et son annexion à la République cisalpine, le jeune général trouva cette formule admirable : un peuple ne saurait être le sujet d'un autre peuple.

Comme souvent, le mot correspondait à un sentiment profond ; il apparut aussitôt comme une vérité incontestable ; il s'empara de tous les esprits, dans notre pays en particulier. Dès ce jour — mais dès ce jour seulement, et c'était en 1797 — le régime bernois parut insupportable et fut définitivement condamné.

Mais, vouloir transporter en 1536 déjà cet état d'esprit, ce serait commettre une erreur analogue à celui qui prétendrait que nos ancêtres d'alors regrettaient de n'avoir ni automobiles ni aéroplanes.

Il y a une chronologie dans le sens des mots et dans les idées, comme dans les découvertes mécaniques.

Charles GILLIARD.
